

Une pompe pour le super-éthanol E 85

Publié le 09/04/2022



Le conseil municipal a décidé d'offrir la possibilité de super-éthanol pour bientôt. © Droits réservés

Monlet. Bientôt une pompe pour le super-éthanol E 85 au Garay.

Le conseil municipal s'est réuni, fin mars, et a débattu des sujets suivants.

Super-éthanol. La guerre entre la Russie et l'Ukraine éloigne les perspectives d'un retour à des prix bon marché pour le carburant. Or, la voiture est absolument nécessaire en milieu rural. Le conseil a donc décidé d'acquérir une pompe pour le super-éthanol E 85, de relancer une procédure de marché accord-cadre pour la fourniture des trois carburants (diesel, SP 95 et E 85) et de faire réaliser les aménagements nécessaires à la station-service pour la distribution de super-éthanol E 85.

Au bourg. Il ne sera pas fait usage du droit de préemption sur les parcelles du bourg de Monlet.

Convention. Le conseil a autorisé le maire à signer la convention d'assistance progiciels du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Lotissement. Les acquéreurs éventuels s'étant désistés, le lot du lotissement de la Gare est remis à la vente.

Presbytère. La première étude ayant conclu à la faisabilité du projet de réhabilitation du presbytère en logements sociaux, la prestation d'AMO est confiée à la SEM du Velay.

Déneigement. Différentes options sont présentées pour le choix d'un tracteur agricole et des équipements nécessaires aux travaux communaux, notamment le déneigement. Raphaël Saby, volontaire pour en assumer la charge, est désigné référent pour le déneigement et fournira les éléments techniques pour la rédaction de l'appel d'offres.

ZA du Garay. Le conseil a décidé à l'unanimité de faire usage du droit de préemption sur la parcelle située sur la ZA du Garay laissée sans usage par son propriétaire depuis de nombreuses années, situation qui nuit à l'activité économique de la commune et à l'attractivité de la zone.

Questions diverses :

Assainissement. Roland Gobet, vice-président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de l'eau et de l'assainissement, a évoqué les difficultés rencontrées par les communes dans la gestion de la distribution publique de l'eau et des installations d'assainissement. Il est proposé d'anticiper la sortie du SGEV pour avoir la DEA comme gestionnaire unique des communes du plateau nord dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens. Une décision sera prise au prochain conseil.

Subventions. Des aides ont été adoptées pour l'ADMR, l'Acca, l'association de jumelage Monlet/Krostitz.

Aide humanitaire. Face à l'urgence humanitaire, un don de 300 € en faveur des réfugiés ukrainiens a été versé sur décision du maire.